

Les charges économiques pour produire 1 kg de miel

Auteurs : Félicie Aulanier, Constance Beri, Cécile Ferrus (ITSAP-Institut de l'abeille)

Contacts : [constance.beri\(a\)itsap.asso.fr](mailto:constance.beri@itsap.asso.fr) et [cecile.ferrus\(a\)itsap.asso.fr](mailto:cecile.ferrus@itsap.asso.fr)

Cette synthèse présente les charges liées à la production d'un kilogramme de miel vendu :

- En fonction de **deux profils d'exploitations apicoles**,
- Avec ou sans la prise en compte des **charges liées au contexte d'installation et de développement des exploitations**.

Les charges pour la production d'un kilogramme de miel vendu sont supérieures pour le profil d'exploitations orienté vers la vente en pots (8,7 € en moyenne) comparé au profil orienté vers la vente en vrac (5,3 € en moyenne), alors que les charges liées au contexte d'installation et de développement sont similaires pour ces deux profils d'exploitations.

Ces charges **n'intègrent pas la rémunération de l'apiculteur**, il ne s'agit donc pas d'un calcul du coût de production¹ en tant que tel. Par ailleurs, pour étudier le niveau de rentabilité d'une exploitation apicole ces charges sont à mettre au regard du prix de vente du miel.

Ces données sont issues du Réseau d'exploitations apicoles de référence (RER) coordonné au niveau national par l'ITSAP-Institut de l'abeille. **Ici, les « charges de production d'un kilogramme de miel vendu » incluent l'ensemble des charges de l'exploitation correspondant à la production, l'extraction, le conditionnement et la commercialisation d'un kilogramme de miel.**

Description de l'échantillon

Les exploitations enquêtées dans le RER appartiennent à des profils très variés. Elles constituent une base de travail pertinente pour créer des références à l'échelle nationale, mais ne constituent pas un échantillon statistiquement représentatif de l'apiculture professionnelle française. En effet, **l'objectif du réseau d'exploitations de références est de comprendre le fonctionnement et de décrire les résultats des exploitations apicoles dans leur diversité.**

Ne pouvant distinguer les charges liées à l'atelier « miel » de celles liées à d'autres ateliers de production (traitement anti-Varroa, nourrissage, achat de matériel d'élevage...), seules les **exploitations dont la vente de miel représente au moins 65 % de leur chiffre d'affaires** ont été conservées dans cette analyse. Puisque les charges liées à la production d'un kilogramme de miel peuvent varier d'une année à l'autre, seules les **exploitations enquêtées au moins deux années** ont été conservées pour faire une **moyenne de ces charges**, et ainsi lisser les « bonnes » et moins « bonnes » années. Par ailleurs, le niveau

¹ Il existe différentes façons de calculer le coût de production. Dans la méthode utilisée par l'IDEL (Institut de l'Élevage), il faut diviser la somme des charges courantes, des amortissements et des charges supplétives par la quantité de miel vendu. Avec les charges supplétives qui correspondent à la rémunération du travail familial, incluant le travail de (des) l'exploitant(s), la rémunération des capitaux propres fonciers et la rémunération des capitaux propres d'exploitation.

de charges au kilogramme de miel dépend notamment du mode de commercialisation de l'exploitation. C'est pourquoi l'échantillon a été séparé en deux grands profils selon leur mode de commercialisation :

Profil 1 – orienté vente en pots : Les exploitations dont 65 % du chiffre d'affaires concerne le miel et qui vendent plus de 60 % (en quantité) de leur miel en pots, au détail ou à un intermédiaire (« demi-gros »). Ce profil est représenté par **27 exploitations** ici.

Profil 2 – orienté vente en vrac : Les exploitations dont 65 % du chiffre d'affaires concerne le miel et qui vendent au moins 40 % (en quantité) de leur miel en vrac. Ce profil est représenté par **16 exploitations** ici.

NB : certaines exploitations ont changé de profil au cours des années de suivi. Ici, seules les exploitations qui restaient dans le même profil au moins deux années ont été étudiées. Sur les 39 exploitations de l'échantillon, 4 exploitations ont été enquêtées pendant 2 ans sur le Profil 1 et pendant 2 ans sur le Profil 2.

Au total, **117 enquêtes technico-économiques** portant sur les années 2013 à 2016, sur **39 exploitations différentes**, ont été utilisées dans cette analyse.

Les effectifs par année et par région sont indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Nombre d'exploitations par année :

2013	2014	2015	2016
38	39	22	18

Nombre d'exploitations par région :

Nouvelle-Aquitaine	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Centre-Val de Loire	Corse	Occitanie	Hauts-de-France	Bretagne
2	7	7	6	5	9	2	1

Ces enquêtes ont été menées par l'ADA NA, l'ADA AURA, l'ADABFC, l'ADAPIC, le syndicat AOP Miel de Corse-Mele du Corsica, l'ADA Occitanie, l'APPNP et le GPGR.

Charges de production

Parmi les charges des exploitations, seules celles de la commercialisation (emballages, étiquettes), l'achat d'ingrédients dans le cas de transformation, certaines cotisations professionnelles (signe de qualité par exemple), la taxe ADAR2 et la MSA sont directement liées aux volumes vendus. Les autres charges sont liées au nombre de colonies (traitements anti-Varroa, nourrissage, gestion du cheptel...) ou bien aux outils de production (main d'œuvre, bâtiments, matériel...). Les charges sont également influencées par la structure de l'exploitation et son mode de fonctionnement, ainsi que sa localisation. Ainsi, les charges de location des bâtiments, les amortissements des bâtiments et du matériel, les frais financiers, les charges

² La taxe ADAR est une taxe payée par les exploitants agricoles au profit de l'Agence de Développement Agricole et Rural (ADAR) pour financer la recherche et le développement agricole.

de main d'œuvre (MSA des exploitants et des salariés, et les salaires des salariés), sont fortement liées au contexte d'installation et de développement des exploitations et peu à la production et la commercialisation du miel.

C'est pourquoi dans cet article, il a été choisi de présenter deux analyses :

- une qui tient en compte de ***l'ensemble des charges***, dont celles liées au contexte d'installation et de développement des exploitations,
- une qui ***n'intègre pas ces charges***, pour ***comparer les exploitations en fonction des charges plus directement liées à la production et la commercialisation du miel.***

Aussi, les charges prises en compte dans les deux analyses sont les suivantes :

Analyse avec la prise en compte de l'ensemble des charges	Analyse sans la prise en compte des charges liées au contexte d'installation et de développement des exploitations
<ul style="list-style-type: none"> • les charges de location des bâtiments, les amortissements des bâtiments et du matériel, les frais financiers (intérêts des emprunts), • les charges de main d'œuvre : MSA (exploitants et salariés) et salaires des salariés, • les charges d'élevage au sens large (produits de nourrissage, cire, gaufrage, achat d'essaims ou reines, les charges vétérinaires, le petit matériel apicole), • les charges de commercialisation (emballages, emplacements de vente, frais d'analyse), • les charges de transformation (ingrédients, produits d'entretien), • les prestations extérieures, • les charges de transport (carburant, péage), • les charges d'entretien des bâtiments, du matériel et du foncier, • le petit matériel d'entretien, • le loyer des ruchers/paiement des emplacements, • les impôts et taxes, • les assurances, • les charges d'eau/de gaz/d'électricité, • les frais de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • les charges d'élevage au sens large (produits de nourrissage, cire, gaufrage, achat d'essaims ou reines, les charges vétérinaires, le petit matériel apicole), • les charges de commercialisation (emballages, emplacements de vente, frais d'analyse), • les charges de transformation (ingrédients, produits d'entretien), • les prestations extérieures, • les charges de transport (carburant, péage), • les charges d'entretien des bâtiments, du matériel et du foncier, • le petit matériel d'entretien, • le loyer des ruchers/paiement des emplacements, • les impôts et taxes, • les assurances, • les charges d'eau/de gaz/d'électricité, • les frais de gestion.

Pour rappel, la rémunération du (des) exploitant(s) n'est jamais intégrée dans les charges de cet article.

Les charges en chiffres

La représentation graphique choisie ci-dessous (Figure 1) présente pour chaque profil d'exploitation la distribution de la moyenne des charges de production par exploitation, avec ou sans les salaires, MSA, locations des bâtiments, amortissements et frais financiers.

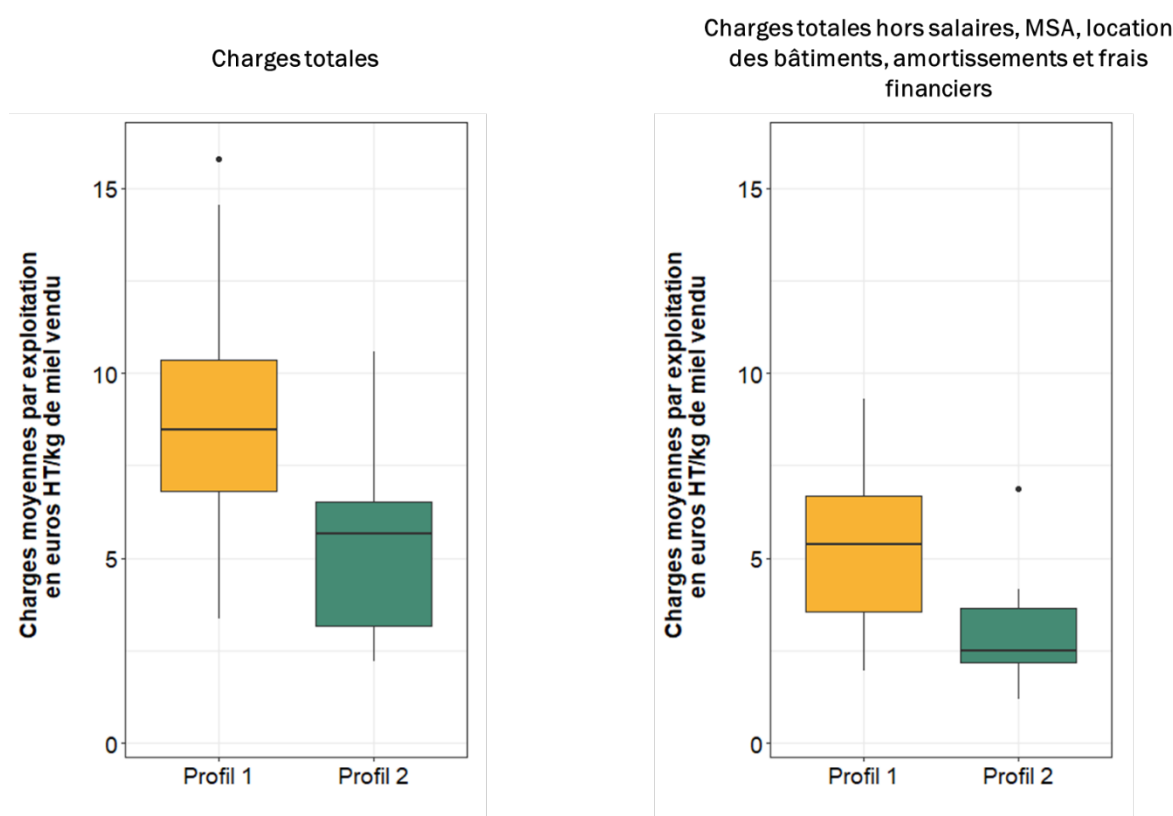


Figure 1 : La distribution des charges par kilogramme de miel vendu pour les deux profils d'exploitation (Profil 1 - orienté vente en pots ; Profil 2 - orienté vente en vrac) : à gauche, la totalité des charges prises en compte ; à droite, sans la prise en compte des charges de salaires, MSA, location des bâtiments, amortissements et frais financiers.

Le rectangle coloré associé aux deux traits verticaux (« boîte à moustaches ») représente la distribution des données, 50% des données se trouvent dans ce rectangle. Le trait horizontal est la médiane, c'est-à-dire qu'il existe autant de données supérieures qu'inférieures à cette valeur dans l'échantillon. Les valeurs plus « extrêmes » sont représentées par des points au-delà des traits verticaux.

Chiffres clefs des charges (en € HT/kg de miel vendu) avec la totalité des charges prises en compte :

Profil	Nombre d'exploitations	Moyenne	Minimum	Médiane	Maximum
Profil 1	27	8,7	3,4	8,5	15,8
Profil 2	16	5,3	2,2	5,7	10,6

Pour l'analyse des charges par kilogramme de miel vendu avec l'ensemble des charges prises en compte, la médiane pour le **Profil orienté vente en pots** est de **8,5 € HT/kg de miel vendu**. La moitié des exploitations a des charges moyennes supérieures à cette valeur : comprises entre 8,5 et 15,8 € HT/kg; et l'autre moitié des exploitations a des charges moyennes inférieures à cette valeur, comprises entre 3,4 et 8,5 € HT/kg. La moyenne est de 8,7 € HT/kg. Pour le **Profil orienté vente en vrac**, la médiane est de **5,7 € HT/kg**. La moitié des exploitations de l'échantillon a des charges moyennes supérieures à cette valeur, entre 5,7 et 10,6 € HT/kg, et l'autre moitié a des charges moyennes inférieures à cette valeur, entre 2,2 et 5,7 € HT/kg. La moyenne est de 5,3 € HT/kg.

La différence de charges entre les médianes du Profil orienté vente en pots et du Profil orienté vente en vrac est de 2,8 € HT/kg de miel vendu.

Chiffres clefs des charges (en € HT/kg de miel vendu) sans la prise en compte des charges de salaires, MSA, locations des bâtiments, amortissements et frais financiers :

Profil	Nombre d'exploitations	Moyenne	Minimum	Médiane	Maximum
Profil 1	27	5,3	1,9	5,4	9,3
Profil 2	16	3,0	1,2	2,5	6,9

Pour l'analyse des charges par kilogramme de miel sans la prise en compte des charges liées au contexte d'installation et de développement des exploitations, la médiane pour le **Profil orienté vente en pots** est de **5,4 € HT/kg de miel vendu**. La moitié des exploitations a des charges moyennes supérieures à cette valeur : comprises entre 5,4 et 9,3 € HT/kg ; et l'autre moitié des exploitations a des charges moyennes inférieures à cette valeur, comprises entre 1,9 et 5,4 € HT/kg. **La moyenne est de 5,3 € HT/kg**. Pour le **Profil orienté vente en vrac**, la médiane est de **2,5 € HT/kg**. La moitié des exploitations de l'échantillon a des charges moyennes supérieures à cette valeur, entre 2,5 et 6,9 € HT/kg, et l'autre moitié a des charges moyennes inférieures à cette valeur, entre 1,2 et 2,5 € HT/kg. **La moyenne est de 3,0 € HT/kg de miel vendu.**

La différence de charges entre les médianes du Profil orienté vente en pots et du Profil orienté vente en vrac est de 2,9 € HT/kg de miel vendu.

Pour le Profil orienté vente en pots, la différence de charges entre les médianes de l'analyse avec la totalité des charges et sans les charges de salaires, MSA, locations des bâtiments, amortissements et frais financiers est de 3,1 € HT/kg, et est de 3,2 € HT/kg pour le Profil orienté vente en vrac. **Le montant des charges liées au contexte d'installation et de développement des exploitations est donc similaire entre les deux profils.**

La différence des charges entre le Profil orienté vente en pots et le Profil orienté vente en vrac dans les deux analyses reste identique ; avec la totalité des charges prises en compte, cette différence est de

2,8 € HT/kg et de 2,9 € HT/kg dans l'analyse sans la prise en compte des charges de salaires, MSA, locations des bâtiments, amortissements et frais financiers.

Cet écart de 2,8 ou 2,9 € HT/kg entre les deux profils est principalement dû aux charges de commercialisation (emballages, emplacements pour les marchés, etc.). Toutefois, cette différence peut aussi être liée au mode de fonctionnement global de l'exploitation (nombre de ruches, mode de gestion des colonies...) qui peut notamment influencer les volumes de miel produit (et donc le niveau de charges par kilo de miel vendu).

Pour la suite des analyses, nous voudrions travailler sur des exploitations où 100 % du chiffre d'affaires est lié au miel. Nous souhaiterions aussi intégrer les charges supplétives, charges correspondant à la rémunération du ou des exploitants ainsi que la main œuvre familiale occasionnelle, la rémunération « théorique » des capitaux propres fonciers et la rémunération « théorique » des capitaux propres de l'exploitation. Nous supposons que cette intégration des charges liées à la rémunération augmentera l'écart de charges entre les deux profils car le temps passé au conditionnement et à la commercialisation est supérieur en cas de vente en pot. Enfin, il faudra mettre au regard ces charges avec le prix du miel vendu par type de commercialisation pour pouvoir conclure sur la rentabilité des systèmes d'exploitations, en particulier dans la période actuelle de diminution du cours du miel en vrac.

Nous remercions le réseau des ADA et le GPGR pour leur engagement et leur expertise, ainsi que les apiculteurs qui acceptent de donner de leur temps pour aider la filière à acquérir des données de références sur le fonctionnement des exploitations apicoles professionnelles.

